



com'AP@C

Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

Mise à jour statutaire

Une fiche de mise à jour statutaire de vos Fédérations est jointe au présent COM'APAC. Merci de la retourner au Secrétariat APAC **avant le 25 octobre 2024**.

Si vous avez changé de président(e), il convient de joindre, en plus d'une copie de la CI ou du passeport du nouveau(elle) président(e), un extrait de délibération du conseil d'administration ou du bureau le(la) nommant président(e) ou tout autre document.

Formation IARD

Dates de formation : les 2, 3 et 4 décembre 2024 - 6 et 7 janvier 2025 - 27, 28 et 29 janvier 2025 - 24 et 25 février 2025 - 31 mars et 1er avril 2025

Date limite d'inscription : **15 novembre 2024**

Ces sessions seront organisées en hybride (préciser en présentiel ou en distanciel pour la première session), selon le choix des participants mais la participation à l'ensemble des sessions est impérative.

Le dossier d'inscription à cette formation IARD est joint à la newsletter de ce mois.

Catalogues des tarifs APAC et LIGAP

Suite au départ de l'UFOLEP au 1^{er} septembre 2024, vous trouverez ci-joint la mise à jour des [catalogues des tarifs APAC](#) et [LIGAP](#).

Les catalogues complets mis à jour sont disponibles sur le site internet de l'APAC.

Régularisation ACV/ASE annualisée

Il vous a été transmis un courrier relatif à la régularisation des contrats « Assurance des Centres de Vacances » et « Assurance des Sorties d'Elèves » globalisées souscrits par vos associations ou par votre fédération.

Retrouvez l'entier article dans les informations spéciales ci-contre.

Les garanties au profit des associations UFOLEP

Les CAP actuellement enregistrées auprès de l'APAC pour garantir les activités régulières et temporaires des associations UFOLEP vont être résiliées (qu'il s'agisse des CAP au 31 octobre comme celles au 31 décembre). En effet, la couverture de ces risques relève désormais du contrat groupe souscrit par l'UFOLEP auprès de son nouvel interlocuteur Assurance. Les courriers ci-dessous vont donc être

[INFORMATIONS](#)

[GENERALES](#)

[Mise à jour statutaire](#)

[Formation IARD](#)

[Catalogues des tarifs APAC et LIGAP](#)

[Organisation de l'APAC Nationale](#)

[INFORMATIONS SPECIALES](#)

[Régularisation ACV/ASE annualisée](#)

[Les garanties au profit des associations UFOLEP](#)

[Renouvellement MEE et CAP au 31/10](#)

[MISE A JOUR DU GUIDE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE](#)

[MISE A JOUR DU REPERTOIRE DES DOCUMENTS APAC](#)

[MISE A JOUR DU REPERTOIRE DES DOCUMENTS LIGAP](#)

adressés aux associations concernées.

Retrouvez l'entier article dans les informations spéciales ci-contre.

Renouvellement MEE et CAP au 31/10

Nous vous rappelons que les contrats MEE et CAP à zéro seront reconduits durant le mois d'octobre à condition que l'association ait procédé à sa réaffiliation (à l'exception des CAP à zéro garantissant des associations UFOLEP, et ce comme évoqué dans le paragraphe précédent). En l'absence de réaffiliation, le contrat sera résilié au 31/10/2024.

L'envoi des renouvellements sera toujours dématérialisé sur l'espace internet APAC dédié aux associations, il est donc impératif de nous indiquer les changements d'adresse et de vérifier que l'adresse mail des président et trésorier soit correcte sur le Webaffiligue car celle-ci sera reprise pour l'envoi du message avisant l'association de la disponibilité des contrats téléchargeables sur le site.